

Société des historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur public (dir.)

Des sociétés en mouvement. Migrations et mobilité au Moyen Âge
XL^e Congrès de la SHMESP (Nice, 4-7 juin 2009)

Éditions de la Sorbonne

Viatgia, voyages

L'administration itinérante d'un diocèse de moyenne montagne et son inscription dans l'espace : le cas du diocèse de Rodez à la fin du Moyen Âge

Jean-Luc Fray

DOI : 10.4000/books.pSORbonne.10482

Éditeur : Éditions de la Sorbonne

Lieu d'édition : Éditions de la Sorbonne

Année d'édition : 2010

Date de mise en ligne : 1 février 2019

Collection : Histoire ancienne et médiévale

ISBN électronique : 9791035101725



<http://books.openedition.org>

Référence électronique

FRAY, Jean-Luc. *Viatgia, voyages : L'administration itinérante d'un diocèse de moyenne montagne et son inscription dans l'espace : le cas du diocèse de Rodez à la fin du Moyen Âge* In : *Des sociétés en mouvement. Migrations et mobilité au Moyen Âge : XL^e Congrès de la SHMESP (Nice, 4-7 juin 2009)* [en ligne]. Paris : Éditions de la Sorbonne, 2010 (généré le 27 mars 2020). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/psorbonne/10482>>. ISBN : 9791035101725. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pSORbonne.10482>.

Ce document a été généré automatiquement le 27 mars 2020. Il est issu d'une numérisation par reconnaissance optique de caractères.

Viatgia, voyages

L'administration itinérante d'un diocèse de moyenne montagne et son inscription dans l'espace : le cas du diocèse de Rodez à la fin du Moyen Âge

Jean-Luc Fray

- 1 Le compte de la décime de 1404 « pour l'union de la sainte mère église¹ », conservé au registre 91 des *Collectoriae* aux Archives du Vatican et édité en 1961-1962 dans les *Fouillés de la province ecclésiastique de Bourges* par Charles-Edmond Perrin et Jacques de Font-Réault, permet de décrire une organisation originale de la perception des décimes ecclésiastiques dans le diocèse de Rodez². Le territoire diocésain (dans sa définition postérieure à la soustraction du nouveau diocèse de Vabres en 1317)³ s'y trouve divisé en six zones au nom évocateur – six *viatgia* (voyages) –, définis soit par une particularité paysagère (« voyage des Montagnes » au nord, « voyage de la Rivière » au nord-ouest), soit par le nom du pays traversé (« voyage du Layssaguès » au nord-est, du « Peyralès » au midi ou du « Ségurès » au sud-est) ou, encore, dans le sixième cas seulement, par le nom de la localité centrale de référence (« voyage de Villefranche » à l'ouest).
- 2 Antérieurement, les comptes de procurations, datés respectivement de 1383⁴ et 1394, offraient une liste de paroisses réparties très classiquement entre les quatre archidiaconés⁵, la description des circonscriptions se faisant dans un mouvement sinistroyre à partir de la cité épiscopale. Le compte de la décime de 1404 est organisé, quant à lui, pour chaque « voyage », à partir du centre du diocèse, soit Rodez même ou une première paroisse de son *Umland* proche. L'itinéraire (réel ou idéal ?) rejoint les marges diocésaines, au terme d'un parcours complexe, fait d'allers et retours le long des vallées ou en suivant les lignes sommitales des plateaux et croupes montagneuses, pour revenir vers le centre. La déambulation prévue porte les représentants de l'autorité jusqu'aux frontières des diocèses voisins, tandis que les lieux de départ et lieux d'ultime destination de chacun de cinq des six circuits centrent, au contraire, un cercle d'une vingtaine de kilomètres autour de la ville épiscopale. La distribution géographique semble ne répondre à aucun souci d'équilibre du nombre des églises rattachées (de 55 à 93)⁶. Au sein de la province ecclésiastique de Bourges, en dehors du diocèse de Rodez, les listes équivalentes s'organisent de façon classique, par

archiprêtres. À tout le moins constate-t-on, pour le diocèse d'Albi, une répartition de la liste supplémentaire des exemptés organisée en deux sous-ensembles, de part et d'autre du Tarn (*Exempti ultra Tarnum/citre Tarnum*). Le dispositif descriptif ruthène apparaît donc totalement original, au moins au sein de la province⁷.

- 3 La consultation des dictionnaires et lexiques spécialisés montre que le terme médiolatin *viatgium* renvoie aux sens voisins d'*iter* ou d'*expeditio*, ou encore *processio*. Une charte de Saint-Victor de Marseille (1368) introduit cependant (*solvere pro viagio*) une nuance fiscale (*itineris pretium, praestatio pro facultate iter faciendi*, pour Du Cange). Quant à la graphie du terme latin dans le document de 1404, elle renvoie à un processus de relatinisation de l'occitan *viatge*, un terme que l'on rencontre par exemple à plusieurs reprises dans la province voisine d'Auvergne, en particulier dans les comptes de Montferrand, récemment édités par Anthony Lodge pour la période 1273-1319 : six occurrences y concernent des déplacements bien réels des consuls ou de leurs envoyés, dont un dans la petite bourgade bas-auvergnate de Montpensier, un autre en « France », un troisième à Paris⁸. La division en archiprêtres avait disparu dans le diocèse de Rodez avant le XIV^e siècle, alors que d'aucuns sont mentionnés de façon aléatoire dans des sources diplomatiques du milieu du XIII^e au début du XIV^e siècle (bulle de Jean XXII datant de 1326)⁹. La configuration des six « voyages » étant limitée au seul diocèse restreint de Rodez, il est permis de dater l'apparition de ce nouvel usage du laps de temps qui sépare la création du diocèse de Vabres, en 1317, de l'apparition desdits « voyages » dans le compte de 1404. Dans le diocèse voisin d'Albi, c'est aussi au XIV^e siècle, avant 1383, que se met en place la nouvelle organisation – fiscale – des onze « claveries », tandis que les archiprêtres, encore présents il est vrai dans le compte de 1404, s'y étioilent par la suite.
- 4 Le système des « voyages » a été de nouveau employé dans le diocèse de Rodez pour une liste de la décime de 1457, destinée par le pape Calixte III au financement de la lutte contre les Turcs, puis en 1545, non dans le cadre d'une imposition pontificale, mais dans celui d'un « don gratuit équipollent à quatre décimes », accordé au roi par l'évêque de Rodez et son clergé. Il en fut de même d'un compte des impositions sur le clergé en 1580, puis de toute une série de comptes, rôles et sommiers de décimes et dons gratuits jusqu'en 1771. On y remarque que l'ordre des voyages est le même en 1404 et 1457 ; il est modifié dans le document de 1545, mais demeure dans cette nouvelle organisation en 1580. En 1648, une liste des bénéficiaires du diocèse est certes donnée par ordre alphabétique, mais renvoie, pour chaque bénéficiaire, au « voyage » auquel il ressortit. Au témoignage de l'abbé Touzery, la Société des lettres, arts et sciences de l'Aveyron disposait, au début du XX^e siècle, d'une carte du XVII^e siècle sur laquelle étaient portés les itinéraires à l'intérieur des voyages¹⁰. Ainsi, le système des *viatgia*, apparemment propre au diocèse de Rodez, a été utilisé entre le XIV^e et le XVII^e siècle. C'est avant le milieu du XVIII^e siècle que ce système bas-médiéval commence à être remplacé par un découpage en districts, au nombre de 48 en 1775¹¹.
- 5 Au sein du document de 1404, chacune des listes de paroisses taxées inscrite à l'intérieur de chacun des six voyages peut être vue comme une succession géographique, constituant, de proche en proche, un itinéraire en boucle, à quatre reprises dextrogyre, une fois sinistrogyre (pour le « voyage du Ségurès »). Le cas du « voyage de Villefranche » demeure particulier, en raison de la succession très erratique des paroisses listées et de l'alternance de mouvements sinistrogyres et dextrogyres.

- 6 1. Premier cité, le *viatgium Peraleysii*, commençant à Sainte-Radegonde¹², chef-lieu de paroisse à prieuré-cure, sis au sud-est et à une lieue de la cité, sur l'ancienne route de Millau et de Lodève, conduit – comme l'indique son nom – à travers le Peyralès¹³, dont le nom apparaît encore aujourd'hui dans la dénomination de deux communes ou écarts : Carcénac-Peyralès¹⁴, déjà mentionné sous l'appellation d'*ecclesia Carcenaco Peyresii* dans les comptes de 1383 et 1404, et La Salvetat-Peyralès, aujourd'hui chef-lieu de canton¹⁵. Le « voyage » est bouclé avec la paroisse de Luc, à 5 km au sud-est de Rodez, sur l'ancien tracé de la route d'Albi.
- 7 2. Le *viatgium Seguresii* fait accomplir une vaste boucle sinistroyre de part et d'autre de l'arête sommitale du plateau du Lévézou, qui culmine à 1 100 m au-dessus et à l'ouest de la haute vallée du Tarn : son point de départ, Prades-Salars, comme son point d'arrivée, Saint-Agnan de Ségur, se trouvent sur deux branches anciennes de la route de Millau.
- 8 3. Le « voyage des Montagnes » part du prieuré casadéen de Saint-Félix *prope Ruthenum*¹⁶ ; c'est le seul des six points de départ qui soit sis dans le territoire de la commune même de Rodez. Le tour, dextroyre, traverse le Causse comtal (à 520 m d'altitude), puis file droit au nord à travers les plateaux (630 m) pour franchir le Lot, puis la Truyère à Entraigues.
- 9 Remontant sur le plateau du Veinazès, le *viatge* atteint Montsalvy (800 m), localité fortifiée et siège d'une abbaye d'Augustins fondée au XI^e siècle.
- 10 Il n'est pas inutile de rappeler qu'un autre diocèse connaît également une circonscription – plus « classique » – dénommée « de la Montagne » : un pouillé du XIV^e siècle du diocèse de Chalón, dans la province de Lyon, affiche un archiprêtre *de Montana*¹⁷. Le toponyme est également utilisé pour l'administration des temporels épiscopaux, canoniaux ou abbatiaux : un *praepositus de Montana* est mentionné en 1212 par le cartulaire de Saint-Remi de Reims¹⁸. Dans le diocèse de Langres, la « Montagne » est, dès 1215, une des obédiences du chapitre, autrement dit l'une des circonscriptions administratives de son temporel¹⁹. Plus près de notre terrain d'observation initial, le diocèse de Clermont, dans son ancienne extension antérieure à la partition de 1317, connaissait une baylie épiscopale « des Montagnes », dont le premier titulaire est mentionné en 1232. Il existait également, en 1238, un *judex episcopi in Montants*, qui apparaissait à Roger Sève comme un juge spirituel²⁰. Les comptes des dépenses de l'hôtel de l'évêque de Clermont en 1319 citent *Johannes Balati, granatorio Montanorum* et *J. de Sancta Marcella, judex Montanorum*²¹. Au sud, le diocèse de Lodève (province de Narbonne) comportait également une circonscription dite *in Montants*, qui en englobait la partie sise sur le causse du Larzac, au nord du Pas-de-l'Escalette. On connaît enfin, au titre des circonscriptions « civiles », l'existence d'un bailliage ducal de la Montagne en Bourgogne, dont le chef-lieu était Châtillon-sur-Seine, avec la mention d'un *praepositus de Montana* en 1263 et d'un « bailli de la Montagne » en 1352²². Plus près du Rouergue, on voit, très tôt au XIII^e siècle, l'apparition en Haute-Auvergne d'un *cusios Montanorum Arvernie*, puis, vers 1255, d'un bailli royal des Montagnes d'Auvergne.
- 11 Le Barrez et la Viadène forment, en définitive, la retombée méridionale, en Rouergue, de la montagne cantalienne. Un rapprochement s'impose entre le choix fait au XIV^e siècle par les clercs du diocèse de Rodez d'attribuer au voyage du Nord (et non à celui qui parcourt l'Aubrac, d'altitude pourtant plus élevée) la dénomination de « voyage des Montagnes » et le fait que, de l'autre côté de la frontière diocésaine, le terme de « Montagne » serve à désigner les circonscriptions de justice ecclésiastique et

d'administration temporelle, tant épiscopale que royale, de la Haute-Auvergne. Plusieurs localités du versant septentrional du Cantal portent, dans les pouillés des XIV^e et XV^e siècles, comme aujourd'hui encore, la précision toponymique *in Montants*, ainsi Riom-ès-Montagnes, soit en 1373 *Riomus in Montants*, dans l'archiprêtré de Mauriac, au diocèse de Clermont. Dans l'archiprêtré d'Ardes de ce même diocèse, l'*ecclesia de Sancti Saturnini in Monte* est Saint-Saturnin²³ dans la liste des églises de l'archidiaconé de Saint-Flour de 1381. Un peu plus au nord, dans le Cézallier et toujours dans l'archiprêtré d'Ardes, *Sanctus Illidus in Montants* a conservé, encore aujourd'hui, son nom médiéval sous la forme Saint-Alyre-ès-Montagne²⁴. Force est de conclure que seule cette vaste zone d'altitude (correspondant concrètement et dans notre vocabulaire géographique actuel au Cézallier, au « Massif cantalien » et à ses retombées méridionales) a droit, aux yeux des Auvergnats comme à ceux des enquêteurs ecclésiastiques rouergats des XIV^e et XV^e siècles, à l'intitulé toponymique de « Montagnes ».

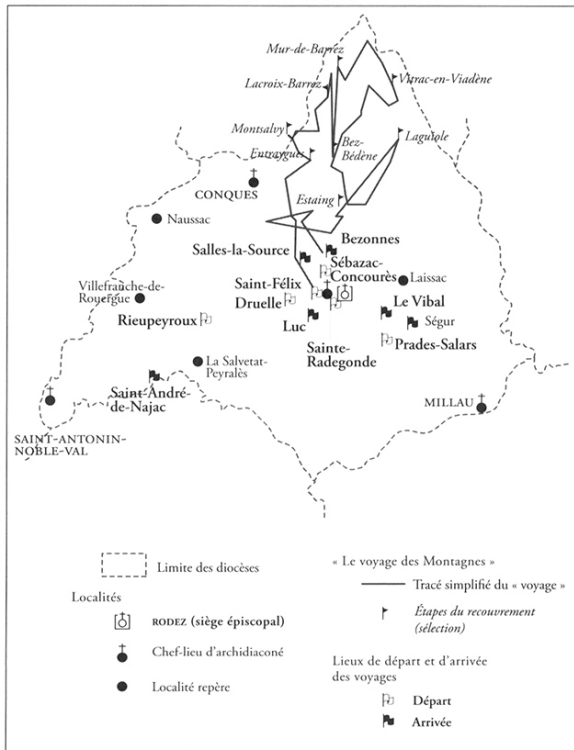
- 12 4. Le « voyage des Montagnes » se termine à Bezannes, à 12 km au nord de Rodez, sur le Causse comtal. La paroisse terminale de cette liste se trouve voisine de celle de Concourès, par où commence le *viatgium Laysseguesii*. Ce même parcours, dextrogyre, après avoir franchi le Lot à Espalion et escaladé les pentes de l'Aubrac jusqu'à Prades et Saint-Chély (à 800 m d'altitude), ayant repassé le Lot, traverse le causse de Séverac et longe le haut cours de l'Aveyron, avant de terminer sa course à Luganhac²⁵, sur la route de Rodez à Millau, à une quinzaine de kilomètres à l'est de la cité, mais à une lieue de Saint-Agnan, le point d'arrivée du voyage du Ségurès.
- 13 5. Le tracé de l'itinéraire du *viatgium Ripperie*, le « voyage de la Rivière », commence à Ampiac, à 10 km à l'est de Rodez, sur l'Aveyron, mais à peu de distance de l'ancienne route de Cahors ; il parcourt tout le demi-bassin versant des affluents et sous-affluents de la rive gauche du Lot – Diège, Audiernes, Riou, Dourdou et Ady – et la vallée du Lot elle-même, qui forme frontière avec les diocèses de Cahors et de Saint-Flour. Ce tracé utilise et, par la même occasion, dessine pour nous – par une surprenante série d'allers-retours nord-ouest/sud-est, assez coûteuse en déplacements – les différentes possibilités qu'offrait le faisceau des routes médiévales entre Rodez et Figeac : par Saint-Christophe, Cransac et Aubin (tracé des actuelles D 11, D 5 et N 140) ; par Aubin et Bournazel (vallée du Riou-Biou, D 148, D 87, puis D 53) ; par Rignac, Montbazens, Les Albes et Asprières (soit la D 994) ; par les vallées de la Diège et de l'Audiernes, par Naussac, Peyrusse et Vaureilles (avec aller-retour), etc. Tandis que la vallée du Lot est peu ou prou longée de Capdenac, vers l'amont, jusqu'à Grand-Vabres, soit sur environ 35 km, dans le tronçon terminal du « voyage », la vallée du Dourdou est remontée du nord au sud, depuis son confluent avec le Lot, par Conques, puis prolongée par la vallée de l'Ady jusqu'à Salles-la-Source, sur 25 km au total.
- 14 Il est légitime de se demander à ce point si le compte de 1404 était attentif aux rivières. De fait, il n'est nullement attentif à l'Aveyron, un peu au Viaur, avec deux références hydrotoponymiques²⁶, mais plus encore au Lot : *Sancta Eulalia Ripe Olti*²⁷, *ecclesia Sancii Laurentii Rippe Olti* et *ecclesia de Caneto Rippe Olti*²⁸, *ecclesia Santi Genesisii Rippe Ohi*²⁹. La fréquence même de l'hydronyme signale la force identitaire de sa citation, dont ne jouissent pas à ce point les autres rivières. Ainsi se trouve justifié que celui des six voyages qui touche au cours inférieur du Lot en pays rouergat, c'est-à-dire la section où il forme frontière avec le diocèse voisin et septentrional de Cahors – et non pas les

sections de l'amont, où la rivière coule en plein cœur des « voyages » des Montagnes et du Layssaguès –, soit affublé de la titulature de « voyage de la Rivière ».

- 15 6. Avec le *viatgium Villefranchie*, on se trouve en présence d'une accumulation d'anomalies : point de départ et point d'arrivée ne correspondent pas à la norme, en raison de leur éloignement par rapport au chef-lieu du diocèse. Vabre-Tizac, paroisse par laquelle commence l'énumération, est sise à 46 km au sud-ouest de Rodez. Lanuéjols, dernière mention de la liste, en est éloignée de 38 km, à l'ouest. La localisation relative des points de départ et d'arrivée, avec le plus fort écartement, fait que le dessin en boucle est ici mal fermé. Enfin, le « trajet » suivi, alternativement sinistroyre et dextroyre, est aberrant, en particulier le long de la limite diocésaine occidentale (entre l'Aveyron et la frontière du diocèse de Cahors), avec de nombreux et incompréhensibles allers-retours du nord au sud sur une quinzaine de kilomètres.
- 16 Dans un pouillé ultérieur, celui de 1545, qui est distribué géo-administrativement de la même façon, le « voyage de Villefranche » de 1404 est ré-intitulé « voyage de Basse-Marche ». Dans le pouillé Pomarède de 1510, deux localités homonymes, appelées Bès et toutes deux nanties d'une église dédiée à Notre-Dame, sont distinguées par une discrimination topographique : celle que traverse l'itinéraire du « voyage des Montagnes » est appelée, dans ce document, *Bès Alte Marchie*, aujourd'hui Bèz-Bédène³⁰. Le rapprochement de ces deux informations laisse à voir une partition consciente du territoire du diocèse chez les rédacteurs de pouillé du XVI^e siècle entre une zone orientale de haute altitude – « Haute-Marche » (aujourd'hui « Viadène ») – et la zone orientale (région des basses vallées du Lot et de l'Aveyron), correspondant à l'archidiaconé de Saint-Antonin et qui a droit à l'appellation de « Basse-Marche ».
- 17 Ce « voyage de Villefranche », le plus occidental, apparaît à la fois comme isolé, par rapport au centre diocésain – on notera que c'est pourtant le seul qui échappe au caractère montagnoux ou de plateau élevé qui caractérise les autres-, et comme le seul dont la succession aberrante des paroisses constitue une objection au caractère réaliste du déplacement. Mais il faut aller plus loin : si la déambulation des six voyages du diocèse de Rodez devait être considérée seulement comme une « géographie mentale », il n'en resterait pas moins que le « voyage de Villefranche » relèverait d'un esprit particulièrement confus et incapable de s'ordonner topographiquement, ce qui, à quelques exceptions près (de brefs « repentirs », comme on en trouve dans certaines chartes ou certains testaments), n'est pas le cas pour les voyages de la partie centrale et orientale du diocèse. Faut-il penser que la méthode ici suivie relève d'une autre logique, celle de la reprise d'une liste antérieure de paroisses et non pas celle d'une déambulation, qu'elle soit réelle ou seulement mentale ? Faut-il mettre le phénomène en rapport avec l'existence et la géographie de l'archidiaconé le plus occidental du diocèse, celui de Saint-Antonin³¹ ?
- 18 La question qui vient à l'esprit est celle de la réalité de cette déambulation ou, à l'inverse, celle du caractère purement idéal que pourrait avoir ce parcours, sorte de « voyage en chambre », moyen mnémotechnique pour ne rien oublier dans la confection de la liste. Plaident en faveur de la thèse « réaliste » : ce caractère géographique des dénominations ; le cercle formé autour de Rodez par les points de départ et d'arrivée, le caractère en « boucle » ; des détails topographiques (utilisation successive de vallées parallèles ou de crêtes montagneuses, qui renvoient à une expérience vécue de la topographie) ; le contraste d'organisation avec la liste complémentaire des paroisses non taxées, qui, elle, n'est en rien distribuée

géographiquement, ce qui paraît explicable pour des bénéfices dont les collecteurs savaient à l'avance qu'ils ne les visiteraient pas, en raison de leur statut³² ; le préambule du document de 1404 montre que l'un, au moins, des collecteurs était un « local » : Pierre Lescure, signalé comme chanoine de 1403 à 1436³³. Enfin, Mathieu Desachy a fait remarquer que le cadre des voyages a servi également à l'époque moderne pour les visites pastorales³⁴. L'organisation particulière de la liste pour le « voyage de Villefranche » vient cependant nuancer sensiblement l'image d'une visite effective de l'ensemble du diocèse : l'intermédiation par les sources écrites, en l'absence de procès-verbaux semblables à ceux des visites pastorales, ne permet pas ici de trancher. L'analyse fine des circuits permet de préciser la perception des structures spatiales qui sous-tend la rédaction ordonnées de ces listes, la prise en compte des particularités géographiques du paysage et des voies de communication, la volonté d'aller jusqu'aux extrémités du territoire diocésain. La comparaison avec les autres formes d'organisation plus classiques du diocèse (archiprêtres et archidiaconés), ainsi que la mise en perspective par rapport à d'autres diocèses présentant des organisations approuvées permettent de replacer cette « déambulation rituelle » de l'administration fiscale au sein du diocèse dans une perspective de construction d'une conscience des territoires à la fin du Moyen Âge.

- 19 On remarquera, à ce propos, l'absence de correspondance entre les « voyages » de la liste de 1404 et les vieilles divisions antérieures (Ségala, Viadène, Rougier, Aubrac, etc.)³⁵ ; en revanche, le « voyage des Montagnes », dans sa partie entre Lot, Aubrac et Truyère, correspond bien au plateau granitique de la Viadène ancienne ou « Bédène » (voir Bès-Bédène) et aussi à la communauté de communes actuelle avec ses quinze communes sur les cantons de Sainte-Geneviève, Saint-Amans et (partiellement) Laguiole, sur 380 km². Au-delà de la Truyère, le « voyage des Montagnes » parcourt le Barrez, c'est-à-dire la partie du Carladès sise dans le diocèse de Rodez. On est ici féodalement (mais aussi par des marques encore actuelles de la « culture matérielle », par exemple dans les modes de construction des maisons et des églises rurales) en Haute-Auvergne. De même, le « voyage » du Ségurès correspond aujourd'hui à l'essentiel de la communauté de communes du Pays du Lévézou, avec la même répartition de part et d'autre de l'arête sommitale, entre le Tarn au sud et le Viaur au nord-ouest³⁶. Il semble donc que la géographie administrative de nos collecteurs pontificaux, qu'elle soit réelle ou « idéale », reflète les nouvelles et durables déterminations de « pays » au sein du Rouergue bas-médiéval qu'elle est la première à expliciter dans une vue d'ensemble. Mais, alors que la levée des décimes est généralement comptée au nombre des signes de « modernité » de l'administration de l'Église, elle s'inscrit ici dans une pratique des plus traditionnelles de circulation des détenteurs de l'autorité et, partant, du gouvernement des hommes, celle de la circumambulation.



Les « voyages » du diocèse de Rodez au début du xv^e siècle

NOTES

- On sait que le 28 mai 1403, le royaume de France restitua son obédience à Benoît XIII. Celui-ci, le 26 mars 1404, procédait à la nomination des deux commissaires chargés de la perception dans le diocèse de Rodez à partir de l'octave de Pâques (6 avril 1404). B. CAUSSE, *Église, finance et royauté. La floraison des décimes dans la France du Moyen Âge*, thèse d'État, Paris 2, 1985 ; Paris-Lille, 1988.
- Pouillés de la province ecclésiastique de Bourges*, éd. Ch.-Ed. PERRIN, J. DE FONT-RÉAULT, t. 1, Paris, 1961, p. 288-301 (édition) ; et t. 2, Paris, 1962, p. LXXVIII-LXXIX et LXXXII-LXXXIII (présentation). Le document original se trouve aux fol. 82-89v du reg. 91 des *Collectoriae*.
- Soit un peu plus de 6700 km². Le diocèse ruthénois est cossu : 2300 florins de services communs sont payés à la chambre apostolique, contre 2 000 pour Albi, 1 600 pour Limoges, 1 000 pour Cahors, 900 seulement pour Saint-Flour (M. DESACHY, *Fasti ecclesie gallicanae*, t. 6, *Diocèse de Rodez*, Turnhout, 2002, p. 5 ; on voudra bien se rapporter à la cartographie de cet ouvrage).
- Vaticano, Arch. Segr. Vat., *Cam. Ap.*, Collect. 84, fol. 46-53v ; Collect. 86, fol. 106-114 ; et Collect. 90, fol. 62-68. *Pouillés...*, op. cit. n. 2, t. 2, p. LXXVII et LXXXIII. Édition du compte de 1383 : *ibid.*, t. 1, p. 277-287. On entend par procuration les taxes levées sur les églises du diocèse, en application du droit de réquisition que le droit canon reconnaît au supérieur ecclésiastique (évêque, archidiacre ou archiprêtre) lors de ses tournées de visite. Par application du droit de « réserve apostolique », la Chambre apostolique pouvait percevoir tout ou partie des dites procurations.

5. Grand archidiaconé (Rodez), Conques, Saint-Antonin et Millau ; la fixation des archidiaconés est assurée depuis, au moins, 1281 (DESACHY, *Fasti...*, *op. cit.* n. 3, p. 7).
6. L'impact du relief n'est pas pris en compte dans la structure des « voyages » : 93 est le chiffre des églises rattachées au « voyage des Montagnes » ; la répartition n'est pas équitable non plus au regard du rapport financier de la taxe (40 sous en moyenne par église taxée dans le « voyage des Montagnes », mais 62 à 76 sous pour le « voyage du Layssaguès », qui n'est guère moins montagnoux). La taxe ne reflète pas plus la hiérarchie de centralité des paroisses.
7. Pour le diocèse gascon de Dax (province d'Auch), voir l'étude de J.-B. MARQUETTE, « La géographie ecclésiastique du diocèse de Dax, d'après le *Livre rouge* et son évolution du XIII^e au XVIII^e siècle », *Église et société dans le diocèse de Dax aux X^e-XII^e siècles, Journées d'études sur le Livre rouge de la cathédrale de Dax, mai 2003*, éd. J. CABANOT, J.-B. MARQUETTE, Dax, 2004, p. 89-147. Les derniers folios du cartulaire (n° 174 de l'édition) livrent une liste complète des églises du diocèse, datable du dernier tiers du XII^e siècle, rédigée en une seule fois, structurée en un certain nombre d'itinéraires (Jean-Bernard Marquette en distingue vingt et un) ; la majorité d'entre eux se calquent sur les lignes de force du réseau hydrographique (l'Adour, ses affluents et sous-affluents). Je remercie Hugues Labarthe de m'avoir signalé cette précieuse étude.
8. *Les comptes des consuls de Montferrand (1273-1319)*, éd. R. A. LODGE, Paris, 2006, p. 21, 71 et 114.
9. G. MOLLAT, *Lettres communes de Jean XXII*, Paris, 1906-1946, n° 25680.
10. J. TOUZERY, *Les bénéfices du diocèse de Rodez avant la révolution de 1789*, Rodez, 1906.
11. *Pouillés*.*op. cit.* n. 2, t. 2, p. LXXXVIII et XCIV.
12. Aveyron, cant. Rodez. L'église a été fortifiée par transformation du clocher en un donjon à échauguettes de six étages et surélévation des combles.
13. Le Peyralès apparaît comme le plateau sis à une altitude de 500 à 800 m, entre le Tarn et l'Aveyron, au sud-ouest de la cité ruthène.
14. Aveyron, cant, et comm. Baraqueville : « Carcenac de Peyralès » dans le pouillé de 1510.
15. Aveyron.
16. Compte de la procuration de 1383 (*Pouillés...*, *op. cit.* n. 2, t. 1, p. 284) et compte de la décime de 1404 (*ibid.*, p. 293) ; *Sanct Falis pres Roudes* dans le pouillé Pomarède de 1510 (*ibid.*, p. 323).
17. Pouillé du XIV^e siècle (vers 1320-1360) : *Les pouillés de la province ecclésiastique de Lyon*, éd. A. LONGNON, Paris, 1904, p. 173-174 : cet archiprêtré comprend une cinquantaine de paroisses, assises pour l'essentiel sur les actuels territoires des cantons de Mont-Saint-Vincent, Buxy et Givry, c'est-à-dire sur le massif de la « Côte de Chalón ».
18. A. LONGNON, *Dictionnaire topographique du département de la Marne*, Paris, 1891 ; le même recueil évoque la *Montana Remensis*, avant 1400 (nécrologe de l'Église de Reims).
19. *Cartulaire du chapitre cathédral de Langres*, éd. H. FLAMMARION, Turnhout, 2004.
20. R. SÈVE, « La seigneurie épiscopale de Clermont des origines à 1357 », *Revue d'Auvergne*, 94 (1980), p. 85-268, ici p. 98.
21. Clermont-Ferrand, Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 1 G 155.
22. A. ROSEROT, *Dictionnaire topographique de la Côte-d'Or*, Paris, 1924 : ce baillage se composait en 1371 de neuf prévôtés et s'étendait de la forêt d'Arc jusqu'à la vallée de l'Ozerain et des hauteurs dominant la vallée de l'Ouche.
23. Cantal, cant. Allanche.
24. Puy-de-Dôme, cant. Ardes.
25. Chapelle et prieuré, dans l'ancienne paroisse de Saint-Martin-de-Cormières, aujourd'hui commune du Vibal (Aveyron, cant. Pont-de-Salars).
26. Le Viaur, aujourd'hui « honoré » des dénominations toponymiques référentielles de Saint-Étienne-de-Viauresque (Aveyron, cant. Vézins-de-Lévézou, comm. Ségur), La Capelle-Viaur (Aveyron, cant. Pont-de-Salars, comm. Flavin) et La Garde-Viaur (Tarn, cant. Monestiés, comm.

Montirat), l'est déjà, dans ce document de 1383, pour les deux premiers cas (*Ecclesia de Capella Biauri* et *Ecclesia sancii Stephani de Biauresca*, voir *Pouillés...*, *op. cit.* n. 2, t. 1, p. 279 et 280).

27. Sainte-Eulalie-d'Olt (Aveyron, cant. Saint-Geniez-d'Olt) : *Pouillés...*, *op. cit.* n. 2, t. 1, p. 280.

28. Saint-Laurent-d'Olt (Aveyron, cant. Campagnac) et Le Canet-d'Olt (comm. Saint-Laurent-d'Olt) : *Pouillés...*, *op. cit.* n. 2, t. 1, p. 281.

29. Saint-Geniez-d'Olt (Aveyron, ch.-l. de cant.) : *Pouillés...*, *op. cit.* n. 2, t. 1, p. 282.

30. Commune de Campourès, canton de Saint-Amans-des-Cots, à 750 m d'altitude. L'autre localité est *Bes Basse Marchie* ; il s'agit d'un écart de la commune de Naussac, canton de Capdenac, à 300 m d'altitude.

31. La possibilité de l'existence de listes purement archidiaconales est illustrée dans le diocèse voisin par la « liste des églises de l'archidiaconé de Saint-Flour », transcrite en 1381, mais plus ancienne (*Pouillés...*, *op. cit.* n. 2, t. 1, p. 153-161 ; t. 2, p. XLV-XLVI).

32. Il en va de même pour les paroisses à la collation directe de l'évêque (*quas tenet ad manum suam*), qui ne sont pas intégrées dans les voyages, mais données ensemble, en tête du document : on peut penser que la perception a été assurée par la cour épiscopale, qui a fait aux collecteurs pontificaux un versement groupé.

33. DESACHY, *Fasti...*, *op. cit.* n. 3, p. 196, n° 129. L'autre collecteur est Pierre Toletane, qui ne figure pas au répertoire de Matthieu Desachy.

34. *Ibid.*, p. 3.

35. Fr. DE GOURNAY, *Le Rouergue au tournant de l'an Mil. De l'ordre carolingien à l'ordre féodal (IX^e-XII^e siècle)*, Toulouse, 2005.

36. Vingt-trois communes des cantons de Vézins-de-Lévézou, Saint-Beauzély, Salles-Curan et Pont-de-Salars.

AUTEUR

JEAN-LUC FRAY

Clermont-Université (université Blaise-Pascal) CHEC (EA 1001)